

CAHIER DES CHARGES

Finales M13/M15 et M21



2023-2024
Association loi 1901

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| PRÉSENTATION | 3 |
| RESPONSABILITÉS | 4 |
| 1. Comité du Loiret de Volley-Ball | 4 |
| 2. Le club recevant | 4 |
| COMMUNICATION | 5 |
| 1. Comité du Loiret de Volley-Ball | 5 |
| 2. Le club recevant | 5 |
| ORGANISATION MATÉRIELLE ET SPORTIVE | 5 |
| 1. Installation sportives | 5 |
| 2. A charge du club recevant | 6 |
| 3. Gestion de la compétition | 6 |
| 4. A charge des associations sportives qualifiées | 6 |
| 5. Préparation de l'événement | 6 |
| BUVETTE ET VENTES DIVERSES | 7 |
| MUSIQUE | 7 |
| RÉCOMPENSES | 7 |



PRÉSENTATION

L'accueil des finales jeunes M13/M15 et M21 est confiée par le Comité du Loiret à une association affiliée à celui-ci sur la base du volontariat et sous réserve du respect impératif du présent cahier des charges.

Par ces conditions, l'accueil sera préférentiellement attribué à un des clubs qualifiés pour ces finales.

L'association sportive souhaitant accueillir les finales doit être en règle avec la trésorerie du Comité du Loiret de Volley-Ball.

Les finales concernent les catégories M13, M15, M21 masculines et féminines.

Le Comité du Loiret de Volley organise durant toute la saison les différents championnats.

La formule sportive est la même pour les 3 catégories (voir le document envoyé par le Comité en début de saison). Seules les **4 premières équipes** de la **poule Diamant** se qualifient pour jouer les finales.

Pour accueillir les finales il faut avoir à disposition deux gymnases de type X.

Il faut donc avoir la possibilité de monter et tracer au moins cinq terrains. Chaque catégorie jouera sur un terrain attitré durant la première partie de la journée pour les demi-finales et les petites finales.

Les finales seront ensuite jouées l'après-midi sur le terrain central devant toutes les équipes et le public présent sur place. Les rencontres se dérouleront suivant l'ordre ci-dessous :

- ❖ 10h : 1ère ½ Finale de chaque catégorie.
- ❖ 11h : 2ème ½ Finale de chaque catégorie.
- ❖ 12h : Petite Finale de chaque catégorie.

- ❖ 13h : Finale M13
- ❖ 14h : Finale M15 Féminin
- ❖ 15h : Finale M15 Masculin
- ❖ 16h : Finale M21 Féminin
- ❖ 17h : Finale M21 Masculin

L'ensemble des matchs de la journée se dispute en 2 set gagnants comme le reste des différents championnats.

Les équipes à l'arbitrage seront définies sur place le jour J par rapport aux équipes qui s'affrontent.

Le règlement concernant les surclassements est le même que durant la saison.



RESPONSABILITÉS

1. Comité du Loiret de Volley-Ball

Le Comité du Loiret de Volley-Ball valide la candidature du club qui recevra les finales après vérification des moyens mis en œuvre au respect du présent cahier des charges ainsi qu'après étude des autres candidatures potentielles.

Le Comité est responsable de l'organisation de la sportive de cette journée.

2. Le club recevant

Le club recevant désigne un référent qui sera le contact privilégié pour toute la durée de l'organisation.

Il met également à disposition une ou plusieurs personnes qui seront chargées d'aider à la gestion de l'évènement le jour J.

A la fin de la journée, le club met en place un petit goûter de l'amitié à destinations des joueurs et encadrants participant.



COMMUNICATION

1. Comité du Loiret de Volley-Ball

Le Comité du Loiret de Volley-Ball fera la communication autour de cette journée par tous les canaux qui sont à sa disposition (réseaux sociaux, site internet, mai...).

Il peut éventuellement prendre contact avec la presse pour couvrir la compétition et disposer d'un article dans la presse locale. Il est libre de mentionner toutes les parties prenantes qui sont de près ou de loin impliquées dans l'événement.

Il a également la charge d'inviter les personnes institutionnelles (Conseil Départemental, Conseil Régional, Président de la Ligue, présidents de clubs...).

2. Le club recevant

Le club recevant a toute latitude pour communiquer sur l'événement en utilisant tous les moyens qui sont à sa disposition. Il est chargé d'inviter les élus de sa commune.



ORGANISATION MATÉRIELLE ET SPORTIVE

1. Installation sportives

Le club recevant doit mettre à disposition deux gymnases avec tout le matériel nécessaire pour monter au minimum cinq terrains de volley.

La salle mise à disposition doit être homologuée pour l'accueil d'une telle compétition.

2. A charge du club recevant

Le club recevant met à disposition l'ensemble du matériel nécessaire au déroulement d'une rencontre :

- ❖ 5 paires de poteaux de volley
- ❖ 5 filets
- ❖ 5 jeu d'antennes
- ❖ Au minimum 3 caddies de ballons
- ❖ Une dizaine de ballon correspondants à la catégories par terrains

3. Gestion de la compétition

Le Comité mettra à jour le site de la fédération avec tous les résultats le plus rapidement possible après chaque journée de championnat si celui-ci ne l'est pas.

Il reviendra vers tous les clubs au début de la seconde phase du championnat afin d'expliquer en détail le déroulé de la journée des finales.

4. A charge des associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées pour les finales auront pour obligations de fournir à leur arrivée les licences à jour et remplir le formulaire des joueurs présents dans leur effectif.

5. Préparation de l'événement

Le Comité du Loiret et le club recevant les finales se réuniront au minimum une fois pour suivre l'avancée de l'organisation. Cette réunion est programmée le 8 mars 2024 et se fera exclusivement avec les membres de la commission technique du Comité.



BUVETTE ET VENTES DIVERSES

L'organisateur peut prévoir des ventes diverses en tenant compte des modalités suivantes :

- ❖ La déclaration de vente est à la charge de l'organisateur.
- ❖ La responsabilité en cas de litige sera à la charge de l'organisateur.



MUSIQUE

L'organisateur peut diffuser de la musique durant la journée (excepté durant les matchs). La déclaration préalable auprès des services officiels ainsi que les droits financiers éventuels de diffusion sont à la charge de l'organisateur.



RÉCOMPENSES

L'ensemble des récompenses seront remises après chaque finale par un membre du bureau directeur du Comité du Loiret de Volley-Ball.

Les équipes qui finissent de la 1^{ère} à la 3^e place seront récompensées.

Le Comité du Loiret a à sa charge l'obtention de toutes les récompenses des différentes catégories.